

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 46

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Museon Arlaten - Convention de partenariat culturel avec l'Association ACCES dans le cadre de «Marseille Provence 2017, capitale européenne du sport»

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413315187**

I – RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération du 31 mars 2017** lors de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2017.

II – OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission permanente :

- L'approbation d'un partenariat culturel avec l'association ACCES dans le cadre de « 2017 Marseille Provence, capitale européenne du sport »,
- l'autorisation pour Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant de signer la convention afférente dont le projet est annexé au présent rapport.

Dans le cadre de « 2017 Marseille Provence, capitale européenne du sport », la Ville de Marseille a retenu le « Festival Européen des Jeux et Sports Traditionnels », dont l'organisateur est l'association ACCES.

Ce festival se déroulera sur les plages du Prado du 12 mai au 14 mai 2017 et aura pour vocation de faire découvrir les cultures et les sports traditionnels de différentes régions d'Europe.

Le Museon Arlaten propose de s'associer à ce festival en portant un projet de création artistique intitulé « la vie de vestiaire » qui sera présenté le vendredi 12 mai à 20h30. Il s'agit d'une conférence musicale et didactique. Elle sera conduite par un historien de l'art qui s'attachera avec ses musiciens à faire revivre des scènes et des images d'un vestiaire imaginaire.

A cette occasion, une exposition mettra en perspective les objets de collections du musée qui portent sur les jeux et les sports traditionnels.

Ce partenariat prend la forme d'une convention dont le projet est annexé au présent rapport.

III – CONCLUSION

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Les dépenses relatives à cette action seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

